

Gezien om te worden gevoegd bij  
het besluit van de Brusselse  
Hoofdstedelijke Regering  
van .....

12 JUNI 1997

Vu pour être annexé à l'arrêté  
du Gouvernement de la Région  
de Bruxelles-Capitale  
du .....

12 JUNI 1997

COMMUNE D'ANDERLECHT

P.P.A.S. "Village de Neerpede"

Voor eensluidend afschrift  
Certifié conforme



M.J. HEYVAERT

Conseiller d'Etat - Adjunct Adviseur

EVALUATION DES INCIDENCES PREVISIBLES DU PROJET

### Aire géographique

- a) les limites du P.P.A.S. :  
situé entre l'avenue du Luizenmolen, rue du Lièvre et la rue de Neerpede.
- b) les environs immédiats :  
au nord : l'espace vert communal "les colonnies"  
à l'ouest : le parc régional de la Pede  
au sud : le parc communal des étangs  
à l'est : l'autoroute urbaine "le ring"
- c) les quartiers plus éloignés :  
au nord : les lotissements et le quartier du Bon Air  
à l'ouest : les complexes sportifs communaux et l'hinterland du Pajottenland  
au sud : le complexe universitaire du campus "Erasmus", le lotissement du Meylemeersch et le centre commercial du Cora en cours d'aménagement  
à l'est : la zone urbaine intensive de l'avenue Marius Renard

## 1. DESCRIPTION DES INCIDENCES PREVISIBLES

Les incidences sont favorables.

### A. A l'intérieur des limites du P.P.A.S.

- a) sur la faune et la flore
  - respect des valeurs physiques et écologiques et mise en valeur des potentialités biologiques des lieux, des biotopes et des écotopes.
- b) sur l'eau
  - augmentation des eaux de percolation qui rejoindront les étangs au sud après une oxygénation au travers de la zone écologique
- c) sur le bruit
  - amélioration au niveau sonore par absorption du bruit venant de l'est (zones tampons - tertres plantés)
- d) sur le sol
  - respect des reliefs et maintien des couches pédologiques
- e) sur l'air
  - fixation des poussières urbaines par une plus grande surface verte
- f) sur le paysage, l'urbanisme et le patrimoine immobilier
  - respect du paysage du village par une implantation en tertre avec ouvertures vers la zone des étangs et parcs au sud et à l'ouest

- respect des constructions existantes
  - lisibilité des zones publiques par hiérarchisation des déplacements
  - mise en zone piétonne de la rue du Lièvre
  - plus-value certaine du patrimoine immobilier
  - plus-value immobilière tout court
- g) sur le domaine social et économique et les interrelations entre ces facteurs
- réorganisation et sécurisation des lieux (augmentation de la relation plancher/sol)
  - aménagement d'espaces publics y compris de jeux de proximité
  - implantation de petites surfaces commerciales, culturelles et d'utilité publique
- h) sur le domaine de la circulation
- absence de continuité dans la circulation
  - circulation branchée sur un axe tertiaire (rue de Neerpede) où les heures de pointes d'accès sont hors des heures de pointes de fréquentation des zones de sports situées au nord et à l'ouest

#### B. De l'intérieur vers l'extérieur (hors limites du P.P.A.S.)

- a) au niveau écologique
- chaînon dans la gestion des eaux et des espaces verts dans le cadre des maillages vert et bleu, par l'incorporation de la zone écologique
- b) au niveau visuel et paysager
- diminution de l'impact des complexes "Etrimo" et de l'autoroute (côté est) par l'aménagement du terre allongé et planté.
  - contact entre le village et l'hinterland au sud et à l'ouest par l'ouverture de coulisses entre les zones à bâtir

#### C. De l'extérieur vers l'intérieur

- a) sécurisation de la vue par une intensification du paysage de toitures sur une palette de couleurs éthologiques
- b) augmentation du sommet du paysage-tertre par l'ajout d'arbres et d'arbustes entre les constructions prévues, mais restant "soumis" aux bâtiments dominants

### 2. MESURES POUR EVITER LES INCIDENCES NEGATIVES DU PROJET

Il n'y a pas d'incidence négative par rapport à la situation actuelle.

### 3. JUSTIFICATION DU PROJET

Outre le fait que les immeubles existants sont respectés et incorporés dans le projet, le P.P.A.S. tient compte du plan de secteur et du P.R.D.

- a) Nous avons cherché la solution permettant la mise en valeur et la diversité visuelle du site, de son relief caractéristique, de l'alternance de zones sèches et humides.

b) Nous avons tenu compte des conflits entre les différentes fonctions, cultivé les ruptures et les habitudes pour permettre un aménagement plus sécurisant demandant une gestion intensive par endroit (augmentation de l'emploi) et une gestion extensive à d'autres endroits (augmentation du potentiel écologie).

#### 4. SYNTHESE DES DIFFERENTES SOLUTIONS

Sans objet.

-----